## VILLE DE NO

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

ARR2022

0007

ID: 077-217703370-20220103-ARR2022\_0002-AR

## **ARRÊTÉ**

OBJET: AUTORISATION DE NEUTRALISATION D'UNE ZONE DE 45 MÈTRES LINÉAIRES DE TROTTOIR COURS DES DEUX PARCS AINSI QUE ALLÉE DU FURET (DEVANT L'IMMEUBLE EN CONSTRUCTION DU PROGRAMME DOMAINE DU PARC) À NOISIEL (77186) EN VUE DE TRAVAUX DE POSE DE GARDE CORPS SUR LE BÂTIMENT NEUF, DU 17 JANVIER 2022 AU 17 MARS 2022 INCLUS

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation, et de sécurité publique,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 28 décembre 2021 de la Société VERRE & METAL sise 14, route du Moulin Bateau à Bonneuil sur Marne (94380),

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder aux travaux pose de garde corps sur un bâtiment neuf, et la nécessité pour ce faire d'utiliser une nacelle automotrice,

**CONSIDÉRANT** que la Société VERRE & METAL sise 14, route du Moulin Bateau à Bonneuil sur Marne (94380), est l'entreprise chargée des travaux,

**CONSIDÉRANT** que cette autorisation peut être donnée sous réserve que soient respectés les droits des usagers de la voie publique,

## <u>ARRÊTE</u>

ARTICLE 1: La société VERRE & METAL sise 14, route du Moulin Bateau à Bonneuil sur Marne (94380), est autorisée à neutraliser une zone de 45 mètres linéaires de trottoir Cours des Deux Parcs et à neutraliser une zone de 45 mètres linéaires de trottoir Allée du Furet (devant l'immeuble en construction du Programme Domaine du PARC) à Noisiel (77186), en vue de travaux de pose de garde corps sur le bâtiment neuf, du 17 janvier 2022 au 17 mars 2022 inclus

ARTICLE 2: Le stationnement sera interdit au droit du chantier à tout véhicule sauf chantier et secours du 17 janvier 2022 au 17 mars 2022 inclus, Cours des Deux Parcs et Allée du Furet à Noisiel (77186), et ce, en fonction de l'avancée du chantier. Les véhicules

1/3



Envoyé en préfecture le 06/01/2022

Reçu en préfecture le 06/01/2022

ID: 077-217703370-20220103-ARR2022\_0002-AR

Portant « Autorisation de neutralisation d'une zone de 45 mètres linéaires de trottoir Cours des Deux Parcs ainsi que Allée du Furet (devant l'immeuble en construction du Programme Domaine du Parc) à Noisiel (77186) en vue de travaux de pose de garde corps sur le bâtiment neuf, du 17 janvier 2022 au 17 mars 2022 inclus »(2)

en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Chaque soir la nacelle sera entreposée dans l'espace chantier de la base vie sur le parking Allée du Furet.

ARTICLE 3: Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise 48 heures avant le début des travaux. Elle sera conforme à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

ARTICLE 4: En journée le chantier est autorisé de 8h00 à 17h30. Pendant toute la durée du chantier, tous les soirs à partir de 18h00 jusqu'au lendemain matin 8h00, l'accès à la partie du trottoir du Cours des deux Parcs redeviendra accessible aux piétons.

ARTICLE 5: Le cheminement des piétons sera préservé et sécurisé. Pour ce faire, une déviation piétonne sera mise en place.

ARTICLE 6: Le nettoyage et la remise en état des lieux sont placés sous la responsabilité du demandeur.

ARTICLE 7: La Commune ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents survenant du fait de cette installation.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services.
- Monsieur le Commissaire de Police.
- La Société VERRE & METAL,
- La Police municipale,
- Les Services techniques.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.



2/3

Envoyé en préfecture le 06/01/2022

Reçu en préfecture le 06/01/2022

Affiché le

ID : 077-217703370-20220103-ARR2022\_0002-AR

VILLE

0002

NOT

Suite de l'arrêté n° ARR2022\_

Portant « Autorisation de neutralisation d'une zone de 45 mètres linéaires de trottoir Cours des Deux Parcs ainsi que Allée du Furet (devant l'immeuble en construction du Programme Domaine du Parc) à Noisiel (77186) en vue de travaux de pose de garde corps sur le bâtiment neuf, du 17 janvier 2022 au 17 mars 2022 inclus »(3)

Fait à Noisiel, le 3 01 2022

Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Marnel

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le () 6 JAN. 2022 Affiché en Mairie le () 6 JAN. 2022 Publié au Recueil des Actes Administratifs le () 6 JAN. 2022 Notifié le () 6 JAN. 2022